



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/949

Fête de la Musique 2021 : Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et l'association "Les Enfants du Rhône"

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/949 - FETE DE LA MUSIQUE 2021 : APPROBATION D'UNE  
CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE  
LYON ET L'ASSOCIATION "LES ENFANTS DU RHONE"  
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la Musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Après l'annulation de l'édition 2020 du fait de la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché.

Or, aux vues des dernières annonces du plan de déconfinement, les mesures sanitaires très restrictives ont remis en cause la tenue de la manifestation à sa date initiale : cette édition particulière de la Fête de la Musique n'a pu se tenir dans sa forme habituelle le 21 juin 2021.

En effet, afin de ne pas mettre en grande difficulté l'organisation des scènes par les porteurs de projets, d'augmenter les jauges pouvant assister aux concerts et de faciliter la gestion des conditions d'accès aux sites, la Ville de Lyon a décidé de reporter aux week-ends de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi, prolonger la Fête de la musique pour un « mois musical ».

Ainsi, vingt-cinq projets sont reprogrammés sur dix dates, sur des sites répartis dans les neuf arrondissements, permettant à tous les Lyonnais de bénéficier d'animations musicales dans des conditions de meilleure qualité.

La Ville de Lyon a été sollicitée par une association souhaitant s'associer à cet événement en tant que partenaire. Il est donc nécessaire d'établir une convention de partenariat.

**L'association « les Enfants du Rhône »** a proposé à la ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la Fête de la Musique.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ASSOCIATION LES ENFANTS DU RHONE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du montage de la playlist des artistes sélectionnés par la Ville de Lyon pour la programmation de la Fête de la Musique,</li> <li>- Adaptation technique permettant sa diffusion sur différents canaux (sur internet, dans les stations de métro du réseau TCL, sur site, autres radios...),</li> <li>- Réalisation de jingles spécifiques pour diffusion le 21 juin,</li> <li>- Hébergement et promotion de la playlist en écoute pour le public sur le site internet de la Webradio,</li> <li>- Promotion de l'opération sur les différents supports de communication de l'association,</li> <li>- Diffusion de la playlist sur les ondes le jour de la Fête de la musique, <b>Valorisation : 2 400€ (non soumis à TVA)</b></li> </ul>	<p><b>AFFICHAGE * :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage urbain (120 x 176) sur les kiosques à fleurs : Rue de la République, Place de République, Croix Rousse, Place des Jacobins et Boulevard des Belges, métro Bellecour,</li> <li>- Réseaux d'affichage municipal (réseaux Decaux) pendant 1 semaine</li> </ul> <p><b>OUTILS VILLE DE LYON * :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet de la Ville de Lyon (lyon.fr) et lien URL redirigeant vers le site internet du partenaire (excluant tous liens commerciaux),</li> <li>- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram,...),</li> <li>- Application Ville de Lyon,</li> <li>- Newsletters hebdomadaire (chaque vendredi).</li> </ul> <p><b>ACHAT D'ESPACES * :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logo dans des magazines papiers,</li> <li>- Digital (bandeaux web sur le site partenaire média...),</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul> <p><b>Valorisation : 1 900 € HT soit 2 280 € TTC</b></p>

Afin de promouvoir la sphère artistique locale, la Ville de Lyon, en partenariat avec la Webradio associative les Enfants du Rhône, a réalisé une playlist regroupant les productions musicales des artistes programmés. Cette « BO » est à disposition du grand public pour son écoute sur le site internet de la webradio les Enfants du Rhône durant tout l'été, et a été diffusée, en partenariat avec les TCL tout au long de la journée du 21 juin dans les stations de métro de la ville. Tel un teaser, la BO a permis d'annoncer les scènes à venir durant les week-ends du mois de juillet.

La convention de parrainage liant la Ville de Lyon à l'association « les Enfants du Rhône » est jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'association les Enfants du Rhône pour la Fête de la musique est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 2 400 euros, seront prélevées sur les crédits du budget principal, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit 44004, nature 6238, fonction 023.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 2 280 euros, seront imputées sur les crédits du budget principal, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit 112314, nature 7088, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET